|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  |  | CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES  Marché N°2016 pour 3 voyages en procédure adaptée |  |
| **INTENDANCE**  GESTIONNAIRE  n° 16-07.1-voyages-  Affaire suivie par  Jean-Christophe TILLARD  Téléphone  04 74 68 07 81  Télécopie  04 74 65 52 45  Courriel  Intendant.0692420f@ac-lyon.fr  **26, rue du Forest - BP 478 –**  **LIMAS**  **69665 VILLEFRANCHE SUR SAONE CEDEX**  **http://2.ac-lyon.fr/etab/colleges/col-69/utrillo** | Etabli en application du code des Marchés Publics et relatif à la prestation de transport, d’hébergement et d’animation et/ou de visites  Lot  1 : voyage en Italie : ROME  Lot 2 : voyage en Irlande : CORK  Lot 3 : voyage en Allemagne : BERLIN  Représentant du pouvoir adjudicateur :  Mme Catherine BROCHET, Principale du Collège Maurice UTRILLO  Agent comptable assignataire des dépenses relatives au marché :  Mme Christiane PIZOT, AC du Lycée Claude BERNARD (69400)  Service acheteur :  M. Jean-Christophe TILLARD, Gestionnaire | |
| Article 1 : Objet du marché   * 1. Définition de la prestation   Le présent marché de service a pour objet le transport, l'hébergement, l’animation et/ou les visites, des élèves et de leurs accompagnateurs dans le cadre de 3 séjours scolaires.   * 1. Décomposition en lots   Ce marché est alloti en séjour. Les candidats doivent répondre sur l’ensemble du lot. Une offre incomplète ne pourra être retenue.   * Lot 1 : voyage en Italie : ROME * Lot 2 : voyage en Irlande : CORK * Lot 3 : voyage en Allemagne : BERLIN   1. Forme du marché   Le marché est passé en procédure adaptée en vertu de l’article 28 du CMP.  Article 2 : Lieu d’exécution  Le transport, le départ et l’arrivée se déroule au collège.  Article 3 : Durée d’exécution du marché  Le délai d’exécution du marché est fixé pour les trois séjours entre les **dimanche 5 mars** (jour du départ à différentes heures de la journée variables en fonction des distances à parcourir)  **au vendredi 10 mars 2017** (jour du retour à différentes heures de la journée variables en fonction des distances à parcourir).  Article 4 : Pièces constitutives  Lettre de candidature (DC 1)  Le cahier des clauses particulières paraphé  Déclaration sur l’honneur sur le respect des lois et règlements en vigueur dont les termes sont précisés en annexe du présent document, lui-même paraphé.  Le mémoire technique remis par le titulaire à l’appui de son offre  Un devis détaillé avec programme et coût forfaitaire global de la prestation ainsi que le coût unitaire par participant. | |
|  |  | Article 5 : Contenu et forme des prix  5.1. Forme des prix  Le marché est traité à prix forfaitaires. Le détail des prix pourra apparaitre sur le bordereau de décomposition du prix global et forfaitaire joint au devis.  5.2. Contenu des prix  Le prix indiqué de l’offre est un prix global TTC, ferme et définitif, comprenant à minima l’ensemble des prestations demandées. Le coût unitaire par élève est souhaité en cas de modifications des effectifs à la hausse. Les prix sont réputés comprendre toutes les autres charges fiscales, parafiscales, taxes et autres afférentes aux prestations.  Article 6 : Régime des prix  Les prix sont fermes et non actualisables.  Article 7 : Règlement des comptes  Le paiement s’effectuera en euro. Les factures, établies en un exemplaire au nom du titulaire et accompagnées des coordonnées bancaires (IBAN et BIC)  devront être adressées au :  Collège Maurice UTRILLO  26, rue du FOREST  BP 478- LIMAS  69 665 VILLEFRANCHE SUR SAONE CEDEX.  Les paiements seront effectués par mandats administratifs. Le chef d'établissement du Collège, Madame BROCHET est ordonnateur des dépenses. Le comptable assignataire est Madame Christiane PIZOT.    Le délai global de paiement est fixé à 30 jours à compter de la date de réception des factures. Le défaut de paiement dans les délais prévus par le Code des marchés publics fait courir de plein droit, et sans autre  formalité, des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire. Le calcul de ces intérêts moratoires sera établi selon la réglementation en vigueur.  Article 8 : Avances et retenues  Conformément aux articles L 211-1 et suivants, R211-1 et suivants du code du tourisme et à l’instruction DGFIP N° 10-003-M9, l’avance est accordée avant service fait des dépenses de voyages et de séjours auprès d’agences de voyages titulaires de licences de tourisme et d'associations agréées tourisme, dans la limite de 70% du prix du voyage, les 30% restants pouvant être versés lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour.  Article 9 : Pénalités encourues par le titulaire    Les pénalités encourues sont celles prévues par la législation en vigueur au moment du constat de réalisation non conformes aux attentes de la prestation de service.  Article 10 : Assurance souscrite par le titulaire  L'organisme titulaire du marché s'engage à fournir une attestation d'assurance en responsabilité civile professionnelle en cas de dommage.  Article 11 : Assurance souscrite par le pouvoir adjudicateur   * Le collège est affilié à la MAIF par un contrat qui prévoit des prises en charge spécifiques en cas d’incident ou préjudice posé par un de nos élèves. * L’établissement souscrira à l’assurance « annulation » proposée par le prestataire.   Article 12 : Résiliation  En cas de non exécution des clauses contractuelles définies en accord par les deux parties par le prestataire de service au préalable, en cas de force majeure (risques naturelles, attentats), absence du professeur organisateur.  Article 13 : Contenu des prestations  **Lot 1 : voyage en Italie (ROME)**   1. Transport   Le titulaire assure le transport aller/retour du collège Maurice UTRILLO à ROME (autocars, bus, tram, métro) lors des circuits, excursions et visites pour ROME et POMPEI.  Pour les déplacements, tous les frais y compris les taxes, autoroutes, parkings, doivent être inclus dans le prix. Le prix comprend les frais d’hébergement et de restauration des chauffeurs.  Dans tous les cas, le car devra être équipé de ceintures de sécurité et les moyens de transport utilisés devront respecter la législation en vigueur à la date du transport.  Le transport en bus devra être assuré par un autocar de tourisme confortable, climatisé, équipé de toilettes et qui diffusera des films durant les trajets, un nombre de chauffeurs suffisant et connaissant la zone de déplacement.  Le candidat fournira un mémoire technique où figurera les caractéristiques de l’autocar mis à disposition, les immobilisations obligatoires de l’autocar et du chauffeur afin de respecter la réglementation en vigueur et toutes les informations susceptibles de permettre à l’acheteur d’apprécier la qualité de l’offre.   1. Hébergement   L’offre doit comprendre :  Un hébergement à l’hôtel en pension complète pour 50 élèves de 4ème, 3ème  Et 4 adultes accompagnateurs  Avec un départ du collège le 05/03/2017 : (horaire de départ à définir)  Inclure un petit-déjeuner le jour 1 et un dîner en pizzeria le dernier soir.  Un retour le 10/03/2017.  La possibilité d’une connexion Internet (wifi).   1. Prestation attendues :    1. Le programme de visite   Jour 1 :  Rome antique (entrée au Forum et au Colisée) Jour 2 :  Demi-journée à CINECITTA ou proposition liée à la gastronomie italienne  Visite libre de la Villa d'Este Jour 3:  Visite de POMPEI avec 2 guides  Montée au Vésuve Jour 4 :  Visite de la Basilique Saint Pierre et montée dans la coupole Visite libre de la Rome baroque  3.2. Conditions particulières  Il sera mis à disposition un téléphone avec une ligne spécifique au professeur organisateur durant le séjour.  **LOT 2 : voyage en Irlande : CORK**   1. Transport   Le titulaire assure le transport aller/retour du collège Maurice UTRILLO à ROME (autocars, bus, tram, métro, bateau, avion) lors des circuits, excursions et visites pour CORK et environs.  Les solutions aéronautiques pour rejoindre CORK (dans le respect de tarifs raisonnables) seront privilégiées avec la possibilité d’un départ en bus du collège pour LYON ST EXUPERY – DUBLIN et transport en bus à CORK ou bien un départ en bus du collège pour rejoindre Paris, puis la ligne qui mène à DUBLIN avec un car pour rejoindre CORK.  Cependant pour des raisons de coûts, le choix d’un transport en ferry n’est pas exclu. En ce cas, il faut bien prévoir les solutions de restauration à bord si la traversée est longue.  Pour les déplacements, tous les frais y compris les taxes, autoroutes, parkings, doivent être inclus dans le prix. Le prix comprend les frais d’hébergement et de restauration des chauffeurs.  Dans tous les cas, le car devra être équipé de ceintures de sécurité et les moyens de transport utilisés devront respecter la législation en vigueur à la date du transport.  Le transport en bus devra être assuré par un autocar de tourisme confortable, climatisé, équipé de toilettes et qui diffusera des films durant les trajets, un nombre de chauffeurs suffisant et connaissant la zone de déplacement.  Le candidat fournira un mémoire technique où figurera les caractéristiques de l’autocar mis à disposition, les immobilisations obligatoires de l’autocar et du chauffeur afin de respecter la réglementation en vigueur et toutes les informations susceptibles de permettre à l’acheteur d’apprécier la qualité de l’offre. Le candidat peut proposer une variante par mode de transport. En cas de trajet par avion, il précisera les modifications apportées au trajet de début et de fin de séjour.   1. L’hébergement   L’offre doit comprendre  Les solutions permettant une immersion totale sont privilégiées. Les élèves comme les accompagnateurs, seront donc logés au sein de familles d’accueil.  Les familles devront être à moins de 15km du centre ville.  Il s’agit de loger entre 50 et 55 élèves de 3ème ainsi que 4 à 5 accompagnateurs.  Avec un départ prévu pour le 5/03/2017 (heure de départ à définir en fonction des contraintes (réservations place d’avion ou bateau) et avec un retour prévu pour le 10/03/2017 (variable en fonction des contraintes indiqués plus haut)  Une connexion internet pour les adultes est souhaitée.   1. Prestations attendues   Compte tenu de la distance à parcourir et du programme à placer sur 4 jours de visite, une solution aéronautique semblent la plus efficiente pour se rendre sur place. Cependant si ce mode de transport ne peut être retenu, cela amène une grande variabilité qui ne permet pas un phasage des visites jour par jour. Nous serons donc très attentifs aux solutions que vous apporterez,  Puisque le séjour sur place sera surement amoindri d’une journée en raison des déplacements.  Il sera donc énuméré une série de vœux de visites (que l’établissement souhaite pouvoir être réalisées dans la mesure du possible et du temps imparti)   * 1. Le programme de la visite   Les monuments à visiter  1. Eglise Ste Anne : les cloches de Shandon  2. L’English Market  3. La galerie CRAWFORD  4. Une visite guidée de CORK type CORK city tour  5. Le quartier huguenot  6. Le campus de l’université CRAWFORD  7. L’observatoire CRAWFORD  7. La galerie Lewis GLUCKMAN art Gallery  L’accent doit être mis sur les traditions celtiques  (Sports celtiques, possibilité d’écouter de la musique celtique dans un pub type Sin E)   * 1. Conditions particulières   Il sera mis à disposition un téléphone avec une ligne spécifique au professeur organisateur durant le séjour.  **LOT 3 : Voyage en Allemagne BERLIN**   1. Transport   Le titulaire assure le transport aller/retour du collège Maurice UTRILLO à BERLIN (autocars, bus, tram, métro) lors des circuits, excursions et visites pour BERLIN et environs.  Pour les déplacements, tous les frais y compris les taxes, autoroutes, parkings, doivent être inclus dans le prix. Le prix comprend les frais d’hébergement et de restauration des chauffeurs.  Dans tous les cas, le car devra être équipé de ceintures de sécurité et les moyens de transport utilisés devront respecter la législation en vigueur à la date du transport.  Le transport en bus devra être assuré par un autocar de tourisme confortable, climatisé, équipé de toilettes et qui diffusera des films durant les trajets, un nombre de chauffeurs suffisant et connaissant la zone de déplacement.  Le candidat fournira un mémoire technique où figurera les caractéristiques de l’autocar mis à disposition, les immobilisations obligatoires de l’autocar et du chauffeur afin de respecter la réglementation en vigueur et toutes les informations susceptibles de permettre à l’acheteur d’apprécier la qualité de l’offre.   1. Hébergement   Les solutions permettant une immersion totale sont privilégiées. Les élèves comme les accompagnateurs, seront donc logés au sein de familles d’accueil.  Les familles devront être à moins de 15km du centre ville.  Il s’agit de loger 50 élèves de 4ème et 3ème ainsi que 4 à 5 accompagnateurs.  Avec un départ prévu pour le 5/03/2017 (heure de départ à définir en fonction des contraintes (réservations place d’avion ou bateau) et avec un retour prévu pour le 10/03/2017 (variable en fonction des contraintes indiqués plus haut).  Une connexion internet pour les adultes est souhaitée.     1. Prestations attendues    1. Le programme   Départ du Collège à 14H30 le dimanche 5/03/2017.  Arrêt : repas emporté par les élèves pour le dîner.  Trajet de nuit  Lundi 06/03/2017 BERLIN  Matin :  Arrivée à BERLIN vers 8h00  Petit déjeuner au restaurant  Visite guidée à pied du Centre Historique de BERLIN (extérieur des monuments) avec guides  conférenciers de langue française : le Reichstag, Brandenburger Tor, Unter den Linden, Gendarmenmarkt avec passage au Mémorial de l’Holocaust (Champ de Stèles)  Déjeuner libre  Après-midi :  Croisière sur la Spree (durée 01h00 – commentaires en allemand)  Temps libre sur l’Alexanderplatz son horloge astronomique et la Neptunbrunnen, du Nikolaiviertel et de la Rotes Rathaus.  Après l’immobilisation réglementaire d’au minimum 9h00 consécutives,  Acheminement vers le centre d'accueil en familles de BERLIN  Accueil par la responsable locale  Répartition dans les familles  Dépose aux différents points de rendez-vous  Installation, dîner et hébergement    Mardi 07/03/2017 BERLIN  Matin :  Petit déjeuner  Visite commentée du Gedenkstätte Deutscher Widerstand : retrace les préparatifs du putsch et les événements du 20 juillet 1944 ainsi que les autres formes de résistance au nazisme en Allemagne.  Déjeuner panier repas  Après-midi :  Visite commentée du Bundestag (réservée et organisée par le professeur)  Visite commentée du Deutsches Currywurst Museum : cette exposition  expérimentale permet aux visiteurs de plonger dans le monde de la saucisse  au curry (avec dégustation)  Retour en familles pour dîner et hébergement  Mercredi 08/03/2017 BERLIN  Matin :  Petit déjeuner  Passage à l’East Side Gallery : morceau du mur de 1.3 kms de long décoré en 1990 par 118 artistes de 21 pays  Visite Commentée du Stade Olympique\* : construit à l'occasion des J.O de 1972, le stade est l'une des œuvres architecturales sportives les plus audacieuses de la fin du 20ème siècle.  Déjeuner panier repas  Après-midi :  Visite libre du Musée des Techniques et du Spectrum : exposition vivante sur  les techniques, symboles de l’histoire culturelle de l’homme  Retour en familles pour dîner et hébergement  Jeudi 09/03/2017 BERLIN  Matin :  Petit déjeuner  Visite libre du Story of Berlin et de son bunker : présente la vie des Berlinois à travers les siècles  Déjeuner panier repas  Après-midi :  Temps libre sur le Ku Damm : « les Champs Elysées allemands »  Découverte de l’Eglise du Souvenir : surnommée affectueusement « Dent creuse » par les Berlinois, elle symbolise le désir de reconstruction de la ville pendant l’après-guerre  Dîner au restaurant  Départ de BERLIN vers 20h00 (1200 kms soit environ 16h00 de route)  Trajet de nuit  Vendredi 10/03/2017 RETOUR  Arrêt petit déjeuner en cafétéria  Retour devant l’établissement scolaire vers 14h00.   * 1. Conditions particulières   Il sera mis à disposition un téléphone avec une ligne spécifique au professeur organisateur durant le séjour.  **ANNEXE**  **En complément des pièces demandées pour la présente consultation dans le cadre d’un marché à procédure adaptée**  Attestations sur l’honneur.  Le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, déclare  sur l’honneur :  a) Condamnation définitive :  Ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues aux articles 222-38, 222-40, 225-1, 226-13, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 413-9 à 413-12, 421-1 à 421-2-3, au deuxième alinéa de l'article 421-5, à l'article 433-1, au second alinéa de l'article 433-2, au huitième alinéa de l'article 434-9, au second alinéa de l'article 434-9-1, aux articles 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 441-9, 445-1 et 450-1 du code pénal, à l'article 1741 du code général des impôts, aux articles L. 2339-2 à L.2339-4, L. 2339-11-1 à L. 2339-11-3 du code de la défense et à l’article L. 317-8 du code de la sécurité intérieure, ou pour une infraction de même nature dans un autre Etat de l’Union européenne;  Ne pas être exclu des marchés publics, à titre de peine principale ou complémentaire prononcée par le juge pénal, sur le fondement des articles 131-10 ou 131-39 du code pénal ;  b) Lutte contre le travail illégal :  Ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire  pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1, L. 8251-1 et L.8251-2 du code du travail, ou pour des infractions de même nature dans un autre Etat de l’Union européenne ;  Pour les contrats administratifs, ne pas faire l’objet d’une mesure d’exclusion ordonnée par le préfet, en application des articles L. 8272-4, R.8272-10 et R.8272-11 du code du travail  c)Obligation d’emploi des travailleurs handicapés ou assimilés :  Pour les marchés publics et accords-cadres soumis au code des marchés publics, être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu  le lancement de la consultation, au regard des articles L.5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l’emploi des travailleurs handicapés.  d) Liquidation judiciaire :  Ne pas être soumis à la procédure de liquidation judiciaire prévue à l’article L. 640-1 du code de commerce, ne pas être en état de faillite personnelle en application des articles L. 653-1 à L. 653-1-8 du même code, et ne pas faire l’objet d’une procédure équivalente régie par un droit étranger.  e) Redressement judiciaire :  Ne pas être admis à la procédure de redressement judiciaire instituée par l'article  L.631-1 du code de commerce ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, ou justifier d’une habilitation à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public ou de l’accord-cadre ;  f) Situation fiscale et sociale :  Avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s’être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l’organisme chargé du recouvrement.  h) Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes :  ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées à l’article L. 1146-1 du code du travail.  avoir, au 31 décembre de l’année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, mis en œuvre l’obligation de négociation prévue à l’article L. 2242-5 du code du travail ou, à défaut, avoir réalisé ou  engagé la régularisation de cette situation à la date de la soumission;   1. que les renseignements fournis sont exacts.   **Je déclare avoir pris connaissances des clauses figurant dans le présent CCP et son annexe et m’engage à les respecter pendant toute la durée du marché.**  **Fait à ………………………………………, le …………………………………**  **Le candidat** | |
|  |  |  | |